

Liste de nos partenaires en 2018

- Mairie
- STE ERSIMS
- SARL B. M. I
- SARL JLC Garage du Golf
- SA JALMAIN & FILS

à
Thiers
Sur
Thève

- Garage DEHARD à Pontarmé
- SPEED METAL à Villeron

Coordonnées internet

Inscriptions: <https://foulees-thieroises.adeorun.com>

Chronométrage par puce
(vous gardez votre dossard)

Nouveauté 2019

Site mairie : www.thiers-sur-theve.fr (rubrique associations)

Adresse postale

E.S.THIERS - Course à Pied (Foulées Thiéroises)

Mairie de Thiers sur Thève

1 rue du Général Leclerc

60520 THIERS sur THEVE.



Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

E.S.THIERS - COURSE A PIED

24ème Foulées Thiéroises



LUNDI 11/11/2019

à THIERS SUR THEVE (OISE)

Place du Château

Allure libre et distance en fonction de l'âge

14 h 00 : Course 1 km (poussins)

14 h 10 : Animation (Eveil Athlétique) (4 à 8 mn, non classés)

14 h 20 : Course 2 km (benjamins)

14 h 45 : Courses 5 et 10 km et marche 5km

Déroulement des 24èmes Foulées Thiéroises

ORGANISATION : L'E.S.THIERS - Course à pied, organisateur, se réserve le droit d'annuler les Foulées Thiéroises pour cas de force majeure ou motif indépendant de sa volonté. Les Foulées Thiéroises se dérouleront sur la commune de Thiers sur Thève, sur routes et chemins balisés ; les départs et arrivées auront lieu place du Château. Le nombre d'inscriptions est limité à 500 coureurs pour chaque départ.

SECURITE : La sécurité des participants pendant les courses sera assurée par :

- les commissaires de courses pour la circulation à chaque carrefour,
- la présence de secouristes à l'arrivée, et sur le parcours.

Bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont interdits sur le parcours.

PROGRAMME DES COURSES : (Catégories à partir du 01/11/2019)

Départ	Course	Année de naissance	Tarif pré-inscription	Tarif sur place	Remarque
14h00	1 km - Poussins	2010, 2009	2 €	5 €	
14h10	Eveil Athlétique (4 à 8 mn)	2013, 2012, 2011	Gratuit	3 €	sans chronométrage ni classement
14h20	2 km - Benjamins	2008, 2007	2 €	5 €	
14h45	5 km et Marche	2006 et avant	8 €	11 €	" LE TOUR DE THIERS "
	10 km (2 boucles)	2004 et avant	10 €	13 €	ravitaillement aux 5 km

Aucune possibilité n'est offerte aux jeunes de moins de 6 ans (nés en 2014 et après).

RECOMPENSES : Une récompense sera remise à l'arrivée à chaque participant. Remise des prix à l'issue des courses classées, par catégorie, aux concurrents présents (Une coupe au premier homme et à la première femme de chaque catégorie, et une coupe au premier homme et à la première femme de l'épreuve Marche) à la salle Omer BACQUEVILLE de Thiers sur Thève. L'organisation établira un classement par position d'arrivée avec une indication de temps pour les courses : 1 km - 2 km - 5 km et 10 km.

COMMODITES : Vestiaire (non gardé), toilettes, parking, restauration et buvette sur place.

INSCRIPTIONS :

Toute personne, née en 2013 et avant, licenciée ou non, peut s'inscrire aux Foulées Thiéroises. Les non licenciés doivent fournir un **certificat médical** (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve (sauf pour les "Eveils Athlétiques" qui peuvent participer sans certificat médical).

- **Par internet : mode à privilégier pour faciliter l'organisation et garantir votre inscription :** <https://foulees-thieroises.adeorun.com>
- **Sur place (non garantie, si limite des inscriptions non atteinte),** à la salle Omer BACQUEVILLE à partir de 12H15. Les inscriptions seront closes 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Attention : Toute inscription non complète sera refusée.

RETRAIT DES DOSSARDS : Sur place, à la salle Omer BACQUEVILLE à partir de 12H15. Un guichet sera disponible pour le retrait des dossards des concurrents pré-inscrits.

Bulletin d'engagement

Réservé organisation

N° Dossard :

Course	Eveil	1 km	2 km	5 km	10 km	Marche (5 km)
	Athlétique					

NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : _____ Né(e) le : _____ / ____ / ____

Club ou association : _____ Cocher si Handisport (debout)

Adresse : _____
 Code postal : _____ Email : _____
 Ville : _____ @ _____

Licence FFA N° _____ Athlé (compétition ou entreprise ou running) Original (ou photocopie) à présenter lors du retrait du dossard par les coureurs individuels.

Ou Autre licence valide N° _____ Entourer la fédération correspondante et joindre une copie de la licence en cours de validité le jour de la course

Ou Non licencié : fournir un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course. Les éveils athlétiques peuvent participer sans certificat médical.

Autorisation parentale pour les mineurs :
 Après avoir pris connaissance du règlement, je soussigné, M _____ autorise mon enfant à participer à l'animation/course.

Règlement	Article
	Article 1 : Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé.
	Article 2 : Le service médical présent sur le parcours peut décider de la mise hors course d'un concurrent.
	Article 3 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par les assurances AXA. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
	Article 4 : Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées Thiéroises, sur les supports y compris promotionnels et/ou publicitaires.
	Article 5 : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
	Article 6 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

Date et signature du concurrent ou du responsable de famille pour les mineurs (précédée de la mention " Lu et approuvé ").